

PG/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

II) ECRET du PREMIER MINISTRE

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

II-) NNEE 1960 X 136 /PCM/MI.-

SOMMAIRE
a/s

Nomination.-



E II) REIER II) INISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;
VU la Loi n°59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par Le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
VU le Décret n°107/PCM/MI du 21 Avril 1960, nommant Mr.KOUKOUI Adjoint au Commandant de Cercle de PORTO-NOVO,
VU les nécessités de Service;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU;

- II) E C R E T E -

ARTICLE 1er.- Mr.KOUKOUI Charles, Secrétaire d'Administration, 2ème classe 2ème échelon, du Cadre Commun Supérieur des S.A.F.C., Adjoint au Commandant de Cercle de PORTO-NOVO, est chargé de l'intérim du Cercle de PORTO-NOVO, en remplacement de Mr.GBENOU Moïse, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur

Porto-Novo, le 2 JUIN 1960

Pour le Premier Ministre absent,
Le Vice-Premier Ministre,

M.AROUNA.-

AMPLIATIONS :

Original	I
J.O.R.D.	I
Haussaire	I
M.I.	5
Cerc.P/Novo	I
Trésor	I
C.F.	I
C.D.	I
M.F.	I
Intéressés	2
Inform.Radio	2

OKE ASSOGBA